



L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
De l'Education nationale

Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'école et Enseignants
du 13^e arrondissement

s/c de Madame et Messieurs
les Inspecteurs chargés de circonscription

Paris, le 11 mars 2005

RECTORAT
DE L'ACADEMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITES :

En Sorbonne
47, rue des Ecoles
75230 Paris cedex 05
Tél : 01 40 46 20 02
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE :

91 Avenue Gambetta
75994 Paris cedex 20
Tél : 01 44 02 40 26
Fax : 01 44 62 40 30

SITE INTERNET :
<http://www.ac-paris.fr>

adresse électronique / e-mail :
ch.us1@ac-paris.fr

OBJET : Lettre de Monsieur le Député-Maire du 13^e arrondissement datée 17 février 2005

Le courrier cité en objet, dont j'ai appris fortuitement l'existence, appelle de ma part les observations suivantes, vous concernant :

- La mise sur pied d'un « comité de suivi de l'éducation dans le 13^e », associant des directeurs et des enseignants n'entre pas dans le cadre institutionnel d'exercice des fonctions des personnels de l'Éducation nationale.
- La participation à un groupe dirigé par un élu, destiné à mettre en échec la politique de l'Académie de Paris, n'entre ni dans l'exercice des libertés syndicales, ni dans l'exercice des droits du citoyen pour des fonctionnaires invités à s'opposer aux décisions à la préparation desquelles ils ont été associés et qu'ils seront chargés de mettre en œuvre.

En conséquence, je vous invite à la plus grande prudence dans votre expression publique en qualité de fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Le dialogue avec les élus et les parents est indispensable au bon fonctionnement de l'école. Ce dialogue, je l'ai conduit avec tous les maires d'arrondissement. Je souhaite qu'il se développe et s'approfondisse au sein des Conseils d'école qui sont le lieu institutionnel du dialogue entre les partenaires de l'École de la République.

Édouard Rosselet